



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 19	<p><u>Etaient présents :</u> Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DEWISE Michaël, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, M. PACCOUD François, Mme PRAS Aurélie, Mme SAHMAN Virginie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion, M. VERCASSON Christophe</p>
Présents : 16	
Nombre de suffrages : 17	
<u>Date de convocation</u> 13/04/2026	
<u>Date d'affichage</u> 13/04/2026	<p><u>Procuration(s) :</u> M. BETHUNE Christian donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. GUILLAUME Kévin donne pouvoir à Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. DEWISE Stéphane donne pouvoir à Mme COMBEDIMANCHE Lucie</p>
VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 4	<p><u>Etai(ent) absent(s) :</u></p> <p><u>Etai(ent) excusé(s) :</u> M. BETHUNE Christian, M. DEWISE Stéphane, M. GUILLAUME Kévin</p> <p style="text-align: center;">A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. PACCOUD François</p>

Numéro interne de l'acte : 2026-35

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET ENERGIES

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'avis de la commission Finances du 23 février 2026,

SLOW

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés de 2024	5 839,58			30 943,48		25 103,90
<i>Budget Primitif</i>	20 672,00	20 672,00	189 473,48	189 473,48		
Opérations exercice	12 391,19	16 831,97	119 427,00	133 321,16	131 818,19	150 153,13
Total	18 230,77	16 831,97	119 427,00	164 264,64	131 818,19	175 257,03
Résultat de clôture 2025	1 398,80			44 837,64		43 438,84
Restes à réaliser pour 2026			5 920,00		5920,00	
Total cumulé	18 230,77	16 831,97	125 347,00	164 264,64	137 738,19	175 257,03
Résultat définitif	1 398,80			38 917,64		37 518,84

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget énergies de la commune de CORNAS

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal,

Monsieur le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité (4 abstentions : Madame Jessica DESBOS THEURET, Monsieur Christophe VERCASSON, Madame Stéphanie GARNIER VALLA et Monsieur Kévin GUILLAUME) ,

Madame la maire n'ayant pas pris part au vote.

SLOW

Article 1 : d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget ENERGIES de la commune de CORNAS

Article 2 : de donner pouvoir à madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. PACCOUD François



La Maire,
Mme HEBRARD Magali



